

Revenus 2009 : la comparaison entre professions de santé n'est pas favorable aux vétérinaires

Michel JEANNEY

>> Analyse

Dans son bulletin de liaison d'octobre 2010, l'Agaps* présente une analyse des revenus 2009 des professions de santé (pharmaciens non inclus) et relève une baisse généralisée. Les vétérinaires praticiens, hors canins individuels, tirent un peu mieux leur épingle du jeu que les autres professionnels libéraux, en enregistrant une progression de leurs revenus par rapport à 2008. Mais, en valeur, la comparaison ne leur est pas du tout favorable, notamment au regard des médecins.

Dans son bulletin de liaison d'octobre 2010, l'Agaps* présente une analyse des revenus 2009 des professions de santé (hors pharmaciens) et constate une « baisse généralisée (...) dans un contexte de crise économique et de volonté politique de limiter les dépenses de santé ».

La Dépêche Vétérinaire avait déjà dévoilé les chiffres concernant les vétérinaires praticiens libéraux dans son édition du 25

septembre (DV n° 1091).

Ces chiffres, rappelons-le, mettaient en exergue une baisse des revenus imposables moyens en 2009 des vétérinaires canins exerçant seuls par rapport à 2008 (-2,2 %). En revanche, on constatait une légère progression des revenus des canins exerçant en association ou des mixtes exerçant seuls (respectivement +1,4 % et +1,3 %) et une stagnation des revenus des mixtes exerçant en association (+0,3 %). Seuls les ruraux purs, qu'ils soient en exercice individuel ou en association, affichaient une nette progression (respectivement +7 % et +5,4 %).

Progression conjoncturelle chez les vétérinaires ruraux

Nous avons souligné que les bonnes progressions enregistrées par les confrères ruraux étaient indissociables d'un phénomène purement conjoncturel : les campagnes 2008 et 2009 de vaccination obligatoire contre la FCO.

Le bulletin de liaison d'octobre



>> GROS PLAN

Des dépenses en hausse

« La faible hausse des recettes et l'augmentation des dépenses concourent au fléchissement des revenus », souligne l'Agaps dans son bulletin de liaison d'octobre 2010 consacré aux revenus 2009 des professions de santé.

La part totale des charges dans les honoraires varie de 38 % pour les anesthésistes à 77 % pour les vétérinaires canins.

Globalement, les médecins ont un taux de charges moyen de 52 % et les vétérinaires de 74 %.

La structure des charges en elle-même évolue peu, selon l'Agaps. Les charges sociales personnelles représentent 14 % des recettes pour les médecins et 10 % pour les vétérinaires. Les frais de personnel représentent 8 à 9 % des honoraires des médecins et près de 15 % de ceux des vétérinaires.

Toutes professions de santé confondues, en moyenne, 4 à 8 % des honoraires sont utilisés pour payer les loyers et charges locatives et 2 à 5 % sont consacrés aux investissements. M.J.

Tableau n° 1 : Evolution des recettes, des charges et du bénéfice entre 2008 et 2009

	RECETTES		CHARGES TOTALES		BÉNÉFICE		Tendances
	Moyenne 2009	Evolution 08/09	% 2009	Evolution 08/09	Moyenne 2009	Evolution 08/09	
MÉDECINS							
Anesthésistes	295.248	+ 0,4 %	38,5 %	- 4,4 %	183.469	+ 0,4 %	➔
Biologistes	644.047	- 2,2 %	72,8 %	- 0,9 %	160.701	- 1,3 %	➔
Radiologues	370.779	- 0,3 %	56,9 %	- 2,7 %	143.161	+ 4,4 %	➔
Chirurgiens	255.513	- 1,7 %	49,6 %	+ 2,5 %	126.867	- 6,0 %	➔
Ophthalmologistes	246.004	+ 0,8 %	49,8 %	+ 1,8 %	117.408	- 0,7 %	➔
Stomatologues	283.000	- 2,5 %	59,1 %	- 0,6 %	106.067	- 8,0 %	➔
Obstétriciens	198.329	- 0,8 %	52,8 %	+ 3,3 %	93.359	- 4,3 %	➔
Cardiologues	199.029	+ 2,4 %	50,6 %	+ 4,7 %	93.244	+ 0,6 %	➔
Gastro-entérologues	194.387	+ 2,5 %	51,7 %	+ 6,0 %	87.504	+ 2,0 %	➔
ORL	185.997	+ 4,8 %	52,8 %	+ 7,4 %	84.790	+ 1,5 %	➔
Généralistes	142.826	+ 1,0 %	44,4 %	+ 3,4 %	75.156	- 1,4 %	➔
Pédiatres	144.498	+ 1,6 %	46,1 %	+ 2,8 %	74.835	+ 1,0 %	➔
Rhumatologues	164.050	- 1,3 %	51,1 %	+ 4,7 %	74.174	- 5,8 %	➔
Dermatologues	170.083	+ 0,2 %	53,9 %	+ 3,1 %	74.044	- 2,0 %	➔
Psychiatres	114.378	- 0,3 %	44,4 %	+ 1,1 %	61.414	- 1,9 %	➔
Gynécologues	138.573	- 3,0 %	54,5 %	- 2,8 %	59.902	- 2,1 %	➔
Endocrinologues	106.679	+ 2,9 %	51,8 %	+ 3,7 %	48.240	+ 0,3 %	➔
CHIRURGIENS DENTISTES							
Orthodontistes	337.150	- 2,0 %	60,2 %	+ 2,2 %	130.408	- 7,7 %	➔
Chirurgiens dentistes	249.451	+ 1,1 %	62,3 %	+ 4,4 %	90.186	- 4,4 %	➔
Collaborateurs dentis	169.398	0,0 %	70,4 %	+ 2,9 %	49.334	- 4,8 %	➔
VÉTÉRINAIRES							
Ruraux	368.825	+ 3,3 %	76,6 %	+ 2,4 %	84.982	+ 7,0 %	➔
Ruraux en société	318.634	+ 1,8 %	69,4 %	0,0 %	94.682	+ 5,4 %	➔
Mixtes	284.439	- 0,5 %	74,6 %	- 1,0 %	67.503	+ 1,3 %	➔
Mixtes en société	314.853	+ 3,0 %	74,1 %	+ 3,6 %	77.715	+ 0,3 %	➔
Canins	240.645	+ 1,5 %	77,4 %	+ 2,5 %	50.179	- 2,2 %	➔
Canins en société	233.274	+ 1,8 %	73,1 %	+ 2,1 %	61.371	+ 1,4 %	➔
ORTHOPTISTES, KINÉSITHÉRAPEUTES, ORTHOPHONISTES, SAGES-FEMMES							
Kinésithérapeutes	83.293	- 0,3 %	47,8 %	+ 2,6 %	41.815	- 3,0 %	➔
Sages-femmes	62.852	- 7,3 %	46,4 %	+ 15,6 %	32.723	- 21,1 %	➔
Orthophonistes	56.095	- 1,0 %	51,2 %	+ 11,1 %	26.349	- 10,7 %	➔
Orthoptistes	49.388	+ 3,9 %	50,6 %	+ 3,9 %	23.795	+ 4,1 %	➔

▲ La comparaison des revenus moyens n'est pas à l'avantage des vétérinaires, que ce soit par rapport aux médecins (notamment généralistes) ou aux chirurgiens dentistes.

Tableau n° 2 : Bénéfice moyen par profession et par tranche de recettes (exercice individuel)

		Tranche 1 25% des praticiens				Tranche 2 25% des praticiens				Tranche 3 25% des praticiens				Tranche 4 25% des praticiens			
		de		à		de		à		de		à		de		à	
VÉTÉRINAIRES																	
Exemple : Les vétérinaires canins adhérents de l'AGAPS réalisent des recettes HT comprises entre 11.135€ et 918.207€ Un quart d'entre eux ont des recettes HT comprises entre 11.135€ et 127.899€ et génèrent un bénéfice moyen de 22.094€. M. Martin réalise des recettes HT de 150.000€ : il compare son bénéfice à celui de la 2 ^e tranche, c'est-à-dire 36.705																	
Canins	Recettes	11.135	127.899	200.060	295.181	918.207											
	Bénéfice moyen	22.094		36.705		56.609		81.734									
Mixtes	Recettes	9.251	171.285	257.517	391.586	1.279.864											
	Bénéfice moyen	24.181		54.199		61.265		117.807									
Ruraux	Recettes	61.728	219.584	337.300	476.253	836.096											
	Bénéfice moyen	40.602		73.502		95.946		119.918									
MÉDECINS																	
Généralistes secteur 1	Recettes	2.922	103.190	134.521	171.138	626.518											
	Bénéfice moyen	37.756		61.875		83.486		125.938									
Généralistes secteur 2	Recettes	8.689	91.879	128.354	169.719	692.319											
	Bénéfice moyen	24.444		48.762		68.589		116.697									

▲ L'analyse des revenus moyens par tranche montre une grande disparité entre vétérinaires.



2010 de l'Agaps, en présentant les revenus moyens de toutes les professions de santé (l'Agaps revendique 18 000 adhérents professionnels de santé), permet un comparatif entre ces professions (voir tableau n° 1).

Et, malheureusement, cette comparaison n'est pas à l'avantage des vétérinaires, que ce soit par rapport aux médecins (notamment généralistes) ou aux chirurgiens dentistes.

Avec un revenu moyen 2009 de 56 491 € (qui stagne avec - 0,1 % par rapport à 2008), les vétérinaires sont en effet loin derrière

les médecins, dont le revenu libéral moyen s'élève à 81 723 € (75 156 € pour les généralistes) en baisse de 1,4 % par rapport à 2008. Le revenu moyen des dentistes s'affiche, lui, à 87 931 € (- 4,7 %).

Il n'y a guère que les professions paramédicales (orthoptistes, kinésithérapeutes, orthophonistes et sages-femmes) dont le revenu moyen se révèle inférieur à celui des vétérinaires, soit 31 306 € (- 1,8 %).

Recettes en faible progression

Les recettes des professions de

santé sont en faible progression : + 0,7 % pour les médecins, + 0,8 % pour les dentistes, + 0,6 % pour les paramédicaux et + 1,4 % pour les vétérinaires.

« Associées à une augmentation globale des charges de 2,9 % pour les médecins, 4,1 % pour les dentistes, 0,1 % pour les paramédicaux et 2 % pour les vétérinaires, la faible dynamique des recettes entraîne une érosion du revenu moyen », explique l'Agaps.

Si les revenus libéraux des praticiens de santé accusent une baisse généralisée de l'ordre de 2,6 %, certains tirent mieux leur épingle du jeu. Ainsi les radio-

logues, les gastro-entérologues, les ORL, les pédiatres, les orthoptistes, les vétérinaires (hors canins individuels) et, dans une moindre mesure, les anesthésistes et les endocrinologues sont en augmentation.

Disparité homme-femme générale

L'analyse des revenus moyens par tranche montre une grande disparité entre vétérinaires (voir tableau n° 2). 25 % des vétérinaires déclarant les revenus les plus faibles affichent un bénéfice moyen compris entre 22 094 € (il s'agit de canins) et 40 602 € (des ruraux). Inversement, la tranche supérieure (les 25 % de vétérinaires déclarant les revenus les plus élevés) s'établit entre 81 734 € (des canins) et 119 918 € (des ruraux).

L'Agaps présente aussi les revenus en fonction du sexe, du mode d'exercice, de la zone géographique d'exercice et du secteur (voir tableau n° 3).

Sans surprise, les femmes vétérinaires déclarent un revenu inférieur à celui des hommes quel que

soit le secteur considéré, à l'exception de la rurale (une surprise, faiblesse du panel ?). Cette disparité en faveur des hommes n'est d'ailleurs pas propre à la profession vétérinaire : on la retrouve dans toutes les professions de santé prises en compte par l'Agaps.

De même, les vétérinaires en association gagnent en moyenne plus que leurs confrères en exercice individuel.

L'analyse par secteur montre que le revenu moyen des ruraux est supérieur à celui des mixtes, lui-même étant supérieur à celui des canins. Enfin, les vétérinaires de province gagnent mieux leur vie que ceux exerçant en Ile-de-France.

« Sauf à connaître un regain d'activité sur les derniers mois de l'année, la tendance à la baisse des revenus devrait se confirmer en 2010 », prévient l'Agaps. ■

>> Encore plus d'infos !
L'ensemble des statistiques est disponible sur l'espace adhérent du site Internet de l'Agaps (www.agaps.com), rubrique **Nos statistiques**.

*Agaps : Association de gestion agréée des professions de santé.

Tableau n° 3 : Moyenne de bénéfice 2009 selon le sexe, le mode d'exercice, le lieu d'exercice et le secteur

	SEXE			MODE D'EXERCICE			LIEU D'EXERCICE		
	Hommes	Femmes	Ecart	Individuel	SCM/CPF*	Ecart	Paris RP	Province	Ecart
VÉTÉRINAIRES									
Vétérinaires canins	53.603	41.910	- 21,8 %	50.179	*61.372	+ 22,3 %	48.062	60.649	+ 26,2 %
Vétérinaires mixtes	71.889	44.132	- 38,6 %	67.503	*76.652	+ 13,6 %			
Vétérinaires ruraux	84.798	91.341	+ 7,7 %	84.982	*94.682	+ 11,4 %			

Agaps

*avec partage d'honoraires

▲ L'analyse des revenus moyens par tranche montre une grande disparité entre vétérinaires.

Le Pr Mialot veut « faire avancer l'ENVA dans une vision optimiste de la vie »

Valérie DUPHOT

>> Vœux

Formation des étudiants, reconnaissance européenne, restructuration, mise en place d'un pôle d'excellence en santé animale et en santé publique : le Pr Mialot, directeur de l'école vétérinaire d'Alfort, a dressé le bilan et listé les projets de l'école en présentant ses vœux, le 6 janvier.

« La formation des étudiants est notre mission prioritaire », a déclaré notre confrère Jean-Paul Mialot, directeur de l'école vétérinaire d'Alfort (ENVA), le 6 janvier, en présentant ses vœux aux enseignants, au personnel et aux étudiants de l'ENVA, ainsi qu'aux personnalités du monde vétérinaire et de Maisons-Alfort et aux partenaires de l'ENVA. « Nous allons continuer à amé-

liorer cette formation, notamment en soutenant financièrement les étudiants dans le cadre de leur mobilité internationale et en maintenant un bon niveau d'anglais. »

« 2010 a marqué la fin de la période transitoire du cursus vétérinaire. L'école compte maintenant cinq promotions, soit quelque 700 étudiants. Elle dispose d'un nouveau site web depuis l'automne et a mis en place une formation en management pour une cinquantaine de ses cadres. Ceci a permis de proposer des améliorations, dont un règlement intérieur de l'école, consultable sur son site Internet », a expliqué le Pr Mialot.

Pôle de recherche biologique à risques

L'année 2010 a vu le départ à la retraite de deux enseignants –

les Pr Jean-Louis Pouchelon et Bertrand Deputte – et d'un agent du service financier. Le Pr Mialot a rappelé le succès de l'exposition du peintre Sacksick sur le site de l'ENVA et la rénovation progressive des statues rendue possible par les dons de vétérinaires et d'amis de l'école.

Améliorer la recherche clinique

Le Pr Mialot a présenté les projets de 2011, dont la programmation du pôle de recherche biologique à risques sur le site de l'école. Trois architectes ont été retenus et présenteront leurs projets pour ce pôle au printemps. L'Anses* programme également son projet de construction de ses futurs locaux sur le site. « Ceci aboutira à la mise en place d'un pôle d'excellence en santé animale et en santé publique », a souligné le Pr Mialot.

L'ENVA poursuit sa restructuration afin d'obtenir sa reconnaissance au plan européen. Des travaux concernant les bâtiments et la voirie seront ainsi bientôt visibles. « Un bilan à mi-parcours va être effectué en ce début d'année », a indiqué notre confrère.

La recherche clinique doit encore être améliorée. C'est une urgence pour la reconnaissance internationale de l'école, qui dispose d'atouts comme le Centre hospitalier universitaire vétérinaire d'Alfort et le site de Dozulé, à Goustrainville (Calvados).

La démarche qualité est entrée dans une phase d'organisation finale et sera opérationnelle en fin d'année. Un pôle culturel va être développé autour de la thématique Santé et société dans le musée d'Alfort et le bâtiment Blin rénové. Le Pr Mialot a rappelé l'inauguration prochaine



▲ « 2010 a marqué la fin de la période transitoire du cursus vétérinaire. L'école compte maintenant cinq promotions, soit quelque 700 étudiants », a indiqué le Pr Jean-Paul Mialot, directeur de l'ENVA.

de Vet 2011, année mondiale vétérinaire destinée à faire mieux connaître la profession.

« Merci à tous de faire avancer ensemble l'ENVA grâce à nos compétences variées dans une vision optimiste de la vie », a conclu le Pr Mialot. ■

*Anses : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.



Jean-Louis Crosia chevalier de la Légion d'honneur

Notre confrère Jean-Louis Crosia (Toulouse 1972), président d'un laboratoire pharmaceutique vétérinaire (en l'occurrence Merial), 37 ans d'activités professionnelles, a été élevé au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur, par décret du 31 décembre 2010.

Deux confrères restent conseillers au cabinet de Bruno Le Maire

Nos confrères **Matthieu Grégory** et **Jean-François Michel** (l'un et l'autre Toulouse 95) conservent leur poste de conseiller au cabinet du ministre de l'Agriculture Bruno Le Maire. Un arrêté publié le 16 décembre dernier nomme, en effet, Matthieu Grégory conseiller technique chargé de l'alimentation, des signes de qualité, de la sécurité sanitaire et du bien-être animal et Jean-François Michel conseiller pour les affaires agricoles et pour les filières animales.